



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MARS 2025

Sous la présidence de Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ - Maire

Membres présents : MMES Angie AIME, Mariane DESBANS, Catherine GAUBEY, Estelle GAUTHIER, Catherine MAST, Christelle N'DIAYE, Magali PONCET, Marjorie TAVEL, Patricia ZOPPI

MM. Xavier BENSSOUSSEN, Vincent BOURDEAUDUCQ, Arnaud BRUN, Guillaume CHAMBOULEYRON, Dominique CLAISSE, Thierry JACQUET, Yannick LE GOFF, Franck SORBARA

formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : Mme Sarah GUILLERMINET (donne pouvoir à Franck SORBARA), MM. Frédéric DUMOLARD (donne pouvoir à Magali PONCET), Cyril MICHELET (donne pouvoir à Patricia ZOPPI), Anthony PERNETTE, (donne pouvoir à Angie AIME),

Absents excusés : Mme. Claire JEROME-WELIX, et M. Eloi PONS

Absents :

Mme Catherine MAST a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

1) Délégation du service public de l'assainissement de la commune de Pont-d'Ain – Avenant n°2

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de délégation de service public (DSP) a pris effet le 1^{er} avril 2016 avec la société SOGEDO. Ce contrat arrive à son terme le 31 mars 2025.

Un avenant n°1 conclu entre la Collectivité et le Concessionnaire a pris effet au 1^{er} août 2023 et concernait l'intégration de nouveaux ouvrages au périmètre de la délégation de service public.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de conclure un avenant à ce contrat pour

- Prolonger la durée du contrat, dans l'attente du transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Faire le point sur le fonctionnement réel des nouveaux ouvrages objet de l'avenant n°1,
- Faire le point sur l'équilibre économique du contrat sur la période de prolongation,
- Faire le point sur le fonctionnement du programme de renouvellement et de la dotation de garantie sur la période de prolongation,

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du contrat de concession.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet d'avenant.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les termes du contrat de concession initial,

Vu le projet d'avenant n°2,

Vu l'avis favorable de la commission des services publics rendu le 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté ;

CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe assainissement collectif de l'exercice 2025.

2) Services techniques – Cession du camion Renault Midlum et acquisition d'un véhicule Isuzu

Monsieur le Maire explique que les services techniques municipaux possèdent actuellement les véhicules suivants :

Genre	Marque	Date acquisition	Valeur achat	Immat	Utilisateur
CAMION	Renault Midlum	déc-09	70 175.30 €	AH-066-GL	Selon besoins
CAMIONNETTE	Iveco	sept-15	48 114.00 €	DV-275-YS	Tous type de chantier, dont ramassage des feuilles, collecte de déchets
Micro-tracteur	Kubota	avr-21	26 987.16 €	FY-359-RQ	Selon besoins
TONDEUSE autoportée	Grillo	juin-16	35 640.00 €	ED-334-DR	Tontes
TRACTEUR	John Deere	sept-18	79 920.00 €	FA-746-KF	Déneigement, salage, épaveuse, broyeur d'accotement, godet, autre transport de matériel
VEHICULE	Peugeot Expert	juin-09	13 899.99 €	4322ZE01	Agent en charge des bâtiments
VEHICULE	Renault Kangoo	déc-16	14 309.82 €	EH-666-YY	Responsable technique
VEHICULE	Dacia Logan Pickup	juin-14	8 700.00 €	CA-194-GV	Agent en charge des espaces verts

Il apparaît que le camion Midlum est peu utilisé car il est peu adapté à nos besoins (véhicule trop volumineux ne permettant pas d'accéder partout). Il est essentiellement utilisé pour transporter du matériel, mais peu pour les chantiers du quotidien.

En revanche, un second véhicule semblable à l'Iveco permettrait d'avoir deux équipes sur des chantiers distincts en même temps.

La société Isuzu Trucks nous propose un véhicule neuf, modèle P75 5.2l Nees II, 190 ch, euro VI, année 2024, équipé d'un bras ampliroll, d'un caisson benne déposable, d'un attelage crochet mixte avec prise remorque, ainsi que d'un triangle triflash. Le prix du véhicule équipé est de 77 636 € TTC.

Elle propose une reprise de notre camion Renault Midlum au prix de 27 000 € TTC

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition d'un nouveau véhicule tel que décrit ci-dessus et la cession de notre camion Renault Midlum.

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Isuzu, tel que décrit ci-dessus au prix de 64 780 € HT, soit 77 636 € TTC (personnalisation triflash incluse) ;

AUTORISE la cession du camion Renault Midlum au prix de 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC ;

DIT que la dépense et la recettes seront imputées au budget principal de la commune, sur l'exercice 2025.

Débat et questions : Catherine GAUBEY demande si tous les agents techniques ont tous le permis C. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que seulement deux ne l'ont pas, mais que l'un d'eux est susceptible de le passer cette année (cela dépendra du budget).

QUESTIONS DIVERSES

- + **Projet de méthanisation :** Vincent BOURDEAUDUCQ explique que l'entreprise ASE viendra présenter son projet de construction d'un méthaniseur sur le territoire de la commune de Saint-Jean-le-Vieux. Cette réunion aura lieu le mardi 25 mars de 17h à 20h à la salle des fêtes de Pont-d'Ain.
- + **Camping :** Vincent BOURDEAUDUCQ explique que la semaine dernière, le camping a été victime de vandalisme à deux reprises. Les services techniques sont passés quatre fois dans la semaine. Ils ont constaté une première effraction lundi, avec des dégradations (mais pas de vol) sur 5 ou 6 emplacements. Dans la nuit de mercredi à jeudi, c'est la quasi-totalité des mobile-homes et caravanes qui ont été endommagés. Les résidents ont pu venir samedi après-midi pour constater les dégâts et déposer plainte. La semaine précédente, nous avons repéré des jeunes dans le camping depuis les fenêtres du secrétariat. Ils avaient volé un bien dans un abri de jardin. Ils ont pu être arrêté et le bien volé a été restitué. Il rappelle que la commune ne peut pas laisser sur place un gardien en permanence.
- + **Vente du camping :** Vincent BOURDEAUDUCQ explique que nous avons eu deux visites et que les pistes semblent sérieuses. On ne peut cependant pas s'engager à ce que le camping rouvre cette année.
- + **Accident devant la salle des fêtes :** Vincent BOURDEAUDUCQ explique qu'un véhicule conduit par une personne ivre s'est encastré sur les bornes situées devant la salle des fêtes, alors que des personnes sortaient du bâtiment. Les dégâts ne sont que matériel, personne n'a été blessé. Les gendarmes sont intervenus et nous avons déposé plainte contre le conducteur.
- + **Course cycliste le 15 mars 2025 :** tout s'est bien passé.
- + **Cérémonie du 19 mars 2025 :** elle aura lieu au monument aux morts à 17h15.
- + **Bilan du mandat :** Christelle N'DIAYE demande si nous prévoyons de faire un point sur le déroulement du mandat. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que, dans un premier temps, il a prévu d'en faire un avec les adjoints. Dans un second temps, il réunira tous les conseillers. La date reste à définir.
- + **Représentation théâtrale :** Patricia ZOPPI dit qu'elle aura lieu le 23 mars prochain à 20h30 à la salle des fêtes, à l'initiative de la commission associations.
- + **Champ de Foire :** Vincent BOURDEAUDUCQ dit qu'il a prolongé l'arrêté de circulation sur le Champ de Foire jusqu'à fin avril. Il voudrait que les conseillers se réunissent pour faire un bilan et réfléchir à d'autres solutions. Dominique CLAISSE dit qu'il faudrait installer le radar pédagogique sur le Champ de Foire pour faire des mesures de vitesse. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que c'est en cours en lien avec le policier municipal et les services techniques.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 20h04.

Prochain Conseil municipal : 31 mars 2025 à 19h

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Vincent BOURDEAUDUCQ

Catherine MAST